

Date de la commission : 09/10/2019	Date du compte-rendu : 10/10/2019
Auteur : Bruno Gausseran	Approbateur : Michel Vigneron

Copie du CR à Michel Ménager (Président CD72) , Alain Piron (Vice-Président CD72)

Diffusion du CR sur le site Internet du comité

ORDRE DU JOUR

1 - LES LITIGES DE CHAMPIONNATS PAR EQUIPES

Championnat - Journée	Date
Séniors Messieurs - Ph01-T02	06/10/2019
Vétérans - Ph01-T01	26/09/2019

2 - RETOUR EVENTUEL SUR LES REUNIONS ET/OU DECISIONS PRECEDENTES

3 - LES CERTIFICATS MEDICAUX

4 - GIRPE

PRESENTS

Bruno Gausseran : Par mail	Michel Vigneron : Par mail	Camille Leroy : Par mail
Philippe Desailly : Par mail	Thierry Bignon : Par mail	Daniel Hamonic : Par mail
Invités :		

1 - LES LITIGES DE CHAMPIONNATS PAR EQUIPES

Séniors Messieurs - Ph01-T02

06/10/2019

Les licences promotionnelles

- 2 Joueur(s) avec une licence promotionnelle basculée en traditionnelle
- 2 Certificat(s) médical(caux) présent(s) et date(s) conforme(s)
- **0 Certificat(s) médical(caux) absent(s)**

Les forfaits

- **0 Rencontre(s) dont l'une des équipes à déclaré forfait avant la rencontre**
- **0 Rencontre(s) dont l'une des équipes à déclaré forfait le jour de la rencontre**
- **0 Rencontre(s) dont l'une des équipes ne s'est pas présentée dans la salle**

Les Brûlages

- 4 Joueur(s) en situation de brûlage 2ème journée

- Rencontre de	D4	Poule	G	ST PAVACE	4	-	ARNAGE	8
Licence n°	7222601		Elie DUBUISSON	du club de		ST PAVACE		
Licence n°	7222000		Lucas Hérin	du club de		ST PAVACE		
Résultat de la rencontre :	Match nul					sur score de	9	- 9
La 1ère journée, le joueur			Elie DUBUISSON	a joué avec		ST PAVACE		2
La 1ère journée, le joueur			Lucas Hérin	a joué avec		ST PAVACE		3

2 joueurs ayant joué dans une équipe de n° inférieur la 1ère journée ont participé à la rencontre.

Rappel du point de règlement :

Article 7 : Brûlages

Article 7-2 :

Dans le cas d'une formule de championnat par équipes à trois ou quatre joueurs, lors de la 2e journée, une équipe ne peut pas comporter plus d'un joueur ayant disputé la 1ère journée dans une équipe de numéro inférieur

Article 4 : Sanctions :

Pénalité sportive : 0 pt rencontre si :

Le score de la rencontre effectif sera modifié en enlevant les points gagnés du ou des joueurs fautifs (suppression du 18-0 pour diminuer l'impact sur le départage général).

Joueur non licencié

Joueur non qualifié

Joueur brûlé

**Score de la rencontre devient victoire de ARNAGE 8 sur score de P(3) - 9
et 0 point rencontre pour l'équipe ST PAVACE 4**

- Rencontre de	D4	Poule	G	SOM	5	-	ASPTT	6
Licence n°	721737		Yoann BONIFAIT	du club de			LE MANS SOM	
Licence n°	7219404		Kévin ALVES	du club de			LE MANS SOM	
Résultat de la rencontre :	Victoire de			ASPTT	6	sur score de	8	- 10
La 1ère journée, le joueur			Yoann BONIFAIT	a joué avec			LE MANS SOM	4
La 1ère journée, le joueur			Kévin ALVES	a joué avec			LE MANS SOM	2

2 joueurs ayant joué dans une équipe de n° inférieur la 1ère journée ont participé à la rencontre.

Rappel du point de règlement :

Article 7 : Brûlages

Article 7-2 :

Dans le cas d'une formule de championnat par équipes à trois ou quatre joueurs, lors de la 2e journée, une équipe ne peut pas comporter plus d'un joueur ayant disputé la 1ère journée dans une équipe de numéro inférieur

Article 4 : Sanctions :

Pénalité sportive : 0 pt rencontre si :

Le score de la rencontre effectif sera modifié en enlevant les points gagnés du ou des joueurs fautifs (suppression du 18-0 pour diminuer l'impact sur le départage général).

Joueur non licencié

Joueur non qualifié

Joueur brûlé

**Score de la rencontre devient victoire de ASPTT 6 sur score de P(4) - 10
et 0 point rencontre pour l'équipe LE MANS SOM 5**

- 0 Joueur(s) en situation de brûlage

Les non-qualifications et non-licenciés

- 1 Joueur(s) non qualifiés pour licence non validée

-	Licence n°	7210816	Laurent RAVENEL	du club de	LA SUZE				
	Rencontre de	D3	Poule G		LA SUZE	4	-	LA FLECHE	4
	Résultat de la rencontre :	Victoire de			LA SUZE	4	sur score de	10	- 8

Rappel du point de règlement :

Article 4 : Sanctions :

Pénalité sportive : 0 pt rencontre si :

Le score de la rencontre effectif sera modifié en enlevant les points gagnés du ou des joueurs fautifs (suppression du 18-0 pour diminuer l'impact sur le départage général).

Joueur non licencié

Joueur non qualifié

Joueur brûlé

Score de la rencontre devient victoire de LA FLECHE 4 sur score de P(8) - 8
et 0 point rencontre pour l'équipe LA SUZE 4

La commission litiges demande au(x) club(s) concerné(s) de fournir le certificat médical du ou des joueur(s) concerné(s) par défaut.

Le(s) joueur(s) n'étai(en)t pas licencié(s) au jour et à l'heure de la(les) rencontre(s).

Vétérans - Ph01-T01

26/09/2019

Aucun litige

3 - LES CERTIFICATS MEDICAUX

Demande de certificats médicaux demandés de manière aléatoire

Après la 1ère journée, 88 créations tardives de licences ont été vérifiées, et 27 certificats médicaux ont été contrôlés de manière aléatoire.

Tous les certificats étaient conformes.

4 - GIRPE

Statistiques de remontées des résultats par GIRPE

- 124 Rencontre(s) de championnat
- 14 Rencontre(s) exempté(s)
- 0 Rencontre(s) Forfait
- 110 Rencontre(s) jouée(s)
- 109 Rencontre(s) remontée(s) par Girpe soit 99% des rencontres jouées
- **3 Rencontre(s) avec un rapport ou cartons ou réserves ou réclamations**
(Pas de suite à donner)

- PROCHAINE COMMISSION LITIGES

La prochaine commission litiges aura lieu le 23/10/2019 à 18h45